

Image not found or type unknown



Renonciation de succession

Par **Phai**, le **08/11/2008** à **15:28**

Ma mère est décédée en Aout 2008, elle n'a aucun ppatrimoine et n'a laissée que des dettes. Avec mes freres et soeurs nous avons déposés auprès du tribunal de grande instance une renonciation à la succession. Mais aujourd'hui nous devons rendre l'appartement en location , que devons nous faire des ses affaires et meubles ?
Merci de bien vouloir me répondre.